

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAUX Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : REGION : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, BEURY Jeanne-Laure

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°14	Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 - Axe 5 - Rapport annuel de mise en œuvre année 2018
RAPPORTEUR	Jacques RIGAUD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	115	115			5

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-IEJ
CHAMPAGNE-ARDENNE 2014-2020 - AXE 5
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE ANNEE 2018**

Annexe : rapport annuel de mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

Exposé :

Par délibération n°39 du 03 juillet 2017, la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a approuvé les termes de la convention cadre permettant la mise en œuvre du programme de subvention coordonné par Troyes Champagne Métropole au titre de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) 2014-2020.

La convention liant Troyes Champagne Métropole à la Région Grand Est a été signée le 17 novembre 2017 et Troyes Champagne Métropole est depuis Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion de ces crédits européens.

Conformément à l'article 10 de ladite convention, Troyes Champagne Métropole est dans l'obligation de rédiger chaque année avant le 31 mars, un rapport annuel d'activité qui doit être validé par ses instances communautaires. Ce rapport doit ensuite être transmis à la Région Grand Est, autorité de gestion du programme.

Ce rapport fait état de la mise en œuvre du programme FEDER 2014-2020 durant l'année 2018.

Pour mémoire, l'enveloppe attribuée à Troyes Champagne Métropole sur ce programme s'élève à 4 029 416 € pour cinq opérations retenues par l'autorité de gestion, la Région Grand Est, comme étant éligibles à ce dispositif. L'enveloppe a été répartie selon 3 objectifs spécifiques comme suit :

Objectif Spécifique (OS)		Enveloppe FEDER attribuée
O.S. 5.1	Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables, ...)	3 180 000 €
O.S. 5.2	Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier	449 416 €
O.S. 5.3	Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	400 000 €
Total		4 029 416 €

Divers retards ayant été constatés en fin d'année 2017 (notamment pour ce qui concerne les délais de conventionnement entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole), aucun crédit n'a pu être engagé en 2017.

Durant l'année 2018, quatre opérations ont été déposées et ont été sélectionnées par la Commission des Finances de Troyes Champagne Métropole, son avis favorable faisant office d'engagement des crédits.

La cinquième opération concerne le projet de création d'un musée, centre européen maille mode marque, porté par la Ville de Troyes et pré-fléché sur l'objectif spécifique 5.2. Cette dernière ayant affiné son budget prévisionnel et les financements attendus et afin d'optimiser l'intervention du FEDER au profit des deux autres opérations inscrites au titre de cet objectif spécifique (démolition de l'ancien centre commercial à La Chapelle-Saint-Luc et création d'un espace énergie cheval à Pont-Sainte-Marie), il a été convenu d'un commun accord de ne plus mobiliser de FEDER sur cette opération.

Pour l'année 2018, les crédits ont été consommés comme indiqué dans le tableau ci-après :

O.S.	Porteur	Opération	Enveloppe FEDER réservée	Subvention FEDER attribuée par opération	Total subvention FEDER attribuée par OS au 31.12.2018	Reliquat
5.1	Troyes Champagne Métropole	Pôle échange multimodal	3 180 000,00 €	2 661 059,40 €	2 661 059,40 €	518 940,60 €
5.2	Protéame SEAA	Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne)	449 416,00 €	224 708,00 €	449 416,00 €	0,00 €
	Ville de Pont-Sainte-Marie	Espace énergie cheval - réhabilitation d'une friche agricole : phase 1		224 708,00 €		
5.3	Troyes Champagne Métropole	Requalification du quartier gare	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
Total			4 029 416,00 €	3 510 475,40 €	3 510 475,40 €	518 940,60 €

Compte-tenu du reliquat sur l'enveloppe FEDER réservée d'une part et d'un certain nombre d'opérations présentées dans la candidature mais inscrites en liste complémentaire d'autre part, il est proposé de solliciter la Région Grand Est pour que Troyes Champagne Métropole puisse bénéficier exceptionnellement de la fongibilité de ces crédits en sa qualité d'organisme intermédiaire et lui permettre ainsi d'inscrire de nouvelles opérations à sa programmation.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le présent rapport d'activité concernant l'année 2018 pour transmission auprès de la Région Grand Est, autorité de gestion ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à solliciter auprès de la Région Grand Est, le report et la fongibilité de l'enveloppe qui lui a été réservée de sorte à pouvoir inscrire de nouvelles opérations à sa programmation tous objectifs spécifiques confondus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-IEJ CHAMPAGNE-ARDENNE 2014-2020
AXE 5
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES
TERRITOIRES URBAINS**

ORGANISME INTERMEDIAIRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL / FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M00P004
Titre	Programme Opérationnel FEDER-FSE Champagne-Ardenne 2014-2020
Version	2016.0
Année de déclaration	2018
Nom d'Organisme Intermédiaire	Troyes Champagne Métropole

2. Montants et ventilation de l'enveloppe

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	OS 5.1	OS 5.2	OS 5.3	TOTAL
	3 180 000 €	449 416 €	400 000 €	4 029 416 €

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE 5 « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains » pour l'année concernée

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation (projets sélectionnés, projets programmés, état de réalisation des projets programmés)

Pour ce qui concerne les opérations retenues à la programmation 2014-2020, divers retards ont été constatés en fin d'année 2017 :

- les délais de conventionnement entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole ainsi que la signature tardive de la convention n'ont pas permis d'engager le programme 2017.

- Les calendriers prévisionnels de démarrage des opérations ont été adaptés au regard des reports / ajustements du lancement des études et / ou travaux. Un document reprenant le planning prévisionnel conventionné et le planning

prévisionnel ajusté sera transmis pour chaque opération retenue dans la convention.

Troyes Champagne Métropole a, depuis la signature de la convention, réuni le comité technique (cotech) FEDER le 09 janvier 2018 afin de présenter aux différents porteurs de projets retenus les modalités de mise en œuvre du programme, ainsi que les obligations inhérentes à l'attribution d'une subvention européenne.

Suite à ce cotech, les cinq projets retenus par l'Autorité de Gestion comme étant éligibles au programme opérationnel FEDER 2014-2020 / axe 5 ont fait l'objet d'un suivi en 2018 :

- L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2

L'attestation de dépôt du dossier de demande d'aide a été rédigée le 29 janvier 2018 et l'attestation de complétude du dossier l'a été le 16 février 2018 par le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole.

Celle-ci a fait l'objet d'une sélection par la commission des finances de Troyes Champagne Métropole le 21 février 2018.

Ce dossier a été examiné en comité régional de programmation du 08 juin 2018 et a fait l'objet d'un avis favorable pour l'octroi d'une subvention FEDER d'un montant de 224 708 €, notifié au maître d'ouvrage par convention le 22 juin 2018.

Cette subvention représente 50 % de l'enveloppe FEDER réservée à cet objectif.

Une demande d'acompte a été adressée par le bénéficiaire le 10 juillet 2018 correspondant à environ 80 % de la subvention attribuée.

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versement de la subvention qui s'explique par un retard dans l'exécution des travaux dus à des délais supplémentaires, des avenants et des travaux non prévus initialement.

La réception du chantier a eu lieu le 19 novembre 2018 sous réserve de la validation du dossier des ouvrages exécutés.

- L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portées par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1

L'attestation de dépôt du dossier de demande d'aide et l'attestation de complétude du dossier ont été rédigées par le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole le 05 juin 2018.

Celle-ci a fait l'objet d'une sélection par la commission des finances de Troyes Champagne Métropole le 14 juin 2018. Suite à un ajustement du plan de financement en vue d'optimiser les crédits, ce dossier a fait l'objet d'un second passage en comité de sélection le 06 septembre 2018.

Ce dossier a été examiné en comité régional de programmation du 05 octobre 2018 et a fait l'objet d'un avis favorable pour l'octroi d'une subvention FEDER d'un montant de 2 661 059,40 € notifié au maître d'ouvrage par convention le 08 octobre 2018

Cette somme représente 83,68 % environ de l'enveloppe réservée à cet objectif spécifique. Les dépenses éligibles au programme FEDER présentées par le bénéficiaire n'ont pas permis d'aller au-delà du montant alloué et ce malgré l'optimisation des crédits pouvant être recherchés par ailleurs.

Une demande d'acompte de 1 454 817 € a été adressée par le bénéficiaire le 05 novembre 2018 correspondant à environ 54,57% de la subvention attribuée.

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versements qui s'explique d'une part du fait de la non-consommation de la totalité de l'enveloppe

réservée à cet OS et du retard dans le démarrage des travaux (consolidation du plan de financement et définition du maître d'ouvrage pour le parking en surface initialement prévu : prestataire extérieur).

- L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3

L'attestation de dépôt du dossier de demande d'aide et l'attestation de complétude du dossier ont été rédigées par le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole le 05 juin 2018.

Celle-ci a fait l'objet d'une sélection par la commission des finances de Troyes Champagne Métropole le 14 juin 2018. Suite à un ajustement des critères de sélection, ce dossier a fait l'objet d'un second passage en comité de sélection le 06 septembre 2018.

Ce dossier a été examiné en comité régional de programmation du 05 octobre 2018 et a fait l'objet d'un avis favorable pour l'octroi d'une subvention FEDER d'un montant de 400 000 € notifié au maître d'ouvrage par convention le 08 octobre 2018 ; soit 100 % de l'enveloppe réservée à cet OS.

Une demande d'acompte de 49 171 € a été adressée par le bénéficiaire le 05 novembre 2018 correspondant à environ 12,29 % de la subvention attribuée.

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versements qui s'explique par le retard dans le démarrage des travaux du pôle d'échange multimodal. Les calendriers d'exécution de ces deux opérations étant liés.

- L'opération « Espace énergie cheval : réhabilitation d'une friche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2

Celle-ci a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de Troyes Champagne Métropole le 31 juillet 2018. La subvention FEDER sollicitée sur cette opération s'élève à 224 708 €.

L'attestation de dépôt du dossier de demande d'aide a été rédigée le 08 août 2018 et l'attestation de complétude du dossier l'a été le 10 décembre 2018 par le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole.

Ce dossier a fait l'objet d'une sélection par la commission des finances de Troyes Champagne Métropole le 11 décembre 2018.

Le passage en comité régional de programmation est, à ce jour, prévu en mars 2019.

Cette subvention représente 50 % de l'enveloppe FEDER réservée à cet objectif. Par conséquent, dans le cas d'un avis favorable pour cette opération, l'enveloppe dédiée à l'OS 5.2 sera entièrement consommée.

- L'opération « Réhabilitation et transformation du site Vouldy en musée CE3M (Centre Européen Maille Mode Marque) » portée par la Ville de Troyes au titre de l'OS 5.2

La ville a affiné son budget prévisionnel et les financements attendus pour le projet de création du musée. Elle a fait savoir Troyes Champagne Métropole qu'afin d'optimiser l'intervention du FEDER au profit des deux autres opérations inscrites au titre de cet OS (démolition de l'ancien centre commercial de la ZAC Chantereigne à La Chapelle Saint-Luc et la création d'un espace énergie cheval à Pont-Sainte-Marie), il a été convenu d'un commun accord de ne plus mobiliser de FEDER sur cette opération.

A ce jour, l'intégralité des projets ont été déposés. Un reliquat de subvention FEDER sur l'OS 5.1 ne sera pas mobiliser sur le pôle gare, Troyes Champagne Métropole ayant valorisé toutes les dépenses éligibles sur cette opération. Cependant, afin d'optimiser le recours aux subventions FEDER sur le territoire et après connaissance du montant définitif attribué sur le pôle énergie cheval, Troyes Champagne Métropole, autorisé par son Président, souhaite solliciter auprès de la Région le report du reliquat sur une autre opération.

3.2. Description des projets et lien avec les progrès de la mise en œuvre de la SUI

Pour l'O.S. 5.1, le projet sélectionné et programmé a principalement pour objectif de désenclaver le quartier de la gare de Troyes qui est une entrée de ville et d'agglomération. Par ailleurs, la création d'un pôle multimodal permettra également aux voyageurs de favoriser les modes de déplacements doux.

Pour l'O.S. 5.2, les projets sélectionnés et programmés ont principalement pour objectif de reconquérir et libérer une emprise foncière existante et offrir, à terme, des nouveaux services à la population.

Pour l'O.S. 5.3, le projet sélectionné et programmé a principalement pour objectif de désenclaver ce quartier à proximité de la gare en concourant au fonctionnement du futur pôle d'échanges multimodal. Par ailleurs, les logements présents sur ce quartier, et propriété d'un bailleur social, font l'objet d'un projet de rénovation du bâti et de résidentialisation.

3.4 Données financières

Nom du projet	Coût global du projet	OS concerné	Somme proposée à la programmation	Date du comité de sélection de l'OI	Subvention FEDER programmée	Date du CRP	Subvention payée	Date du CSF
Pôle d'échange multimodal	9 931 935 €	5.1		14.06.2018 06.09.2018	2 661 059,40 €	05.10.2018		
Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne)	1 581 829 €	5.2		21.02.2018	224 708 €	08.06.2018		
Espace énergie cheval / requalification d'une friche agricole : phase 1	2 152 387,19 €	5.2		11.12.2018	224 708 €	2019		
Musée CE3M	Non renseigné	5.2		/	/	/		
Requalification du quartier gare de Troyes	2 228 631 €	5.3		14.06.2018 06.09.2018	400 000 €	05.10.2018		

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

(préciser les valeurs « cibles » renseignées pour les indicateurs et les valeurs réalisées pour l'année concernée)

Axe / Pi	F : réalisé S : programmé	ID	Indicateur	Unité de mesure	2016	2017	2018	2019	2020
Axe 5 Pi06e	F	C022_FEDER	Superficie totale des sols réhabilités	Ha					
	S	C022_FEDER	Superficie totale des sols réhabilités	Ha					
Axe 5 Pi09b	F	C037_FEDER	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégie de développement urbain intégrées	Personnes					
	S	C037_FEDER	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégie de développement urbain intégrées	Personnes					
	F	C038_FEDER	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines	m ²					
	S	C038_FEDER	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines	m ²					
	F	C039_FEDER	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans des zones urbaines	m ²					
	S	C039_FEDER	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans des zones urbaines	m ²					
Axe 5 Pi4e	F	5.1.4_FEDER	Pôle d'échanges aménagés	nombre					
	S	5.1.4_FEDER	Pôle d'échanges aménagés	nombre					

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

Il faut compter un délai de 6 mois environs entre la date du dépôt du dossier auprès de Troyes Champagne Métropole et la date du passage en comité régional de programmation. Ceci s'explique par des délais administratifs, d'instruction et de mise en œuvre du programme assez lourds.

6. EVALUATION DES CRITERES TRANSVERSAUX

6.1 Egalité entre les hommes et les femmes et non-discrimination

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du R(UE) 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination.

Pour chacune des opérations sélectionnées, les travaux n'étant pas achevés, il n'est actuellement pas possible de mesurer ce critère.

Cependant, il est attendu d'ici la fin de l'année 2019 - début d'année 2020, pour chacune des opérations sélectionnées, les dispositions suivantes :

- **L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2**

Ce critère est sans objet pour cette opération.

- **L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portées par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1**

L'éclairage public de ce secteur sera renforcé et des caméras de vidéosurveillance seront installées. Ainsi, l'ensemble de la population (tant les femmes que les hommes ainsi que les jeunes et moins jeunes) pourra y circuler dans les meilleures conditions tout comme les personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Par ailleurs, la création du futur pôle multimodal favorisera la mobilité et l'accessibilité d'un équipement à toute personne qui le souhaite sans discrimination.

- **L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3**

L'éclairage public de ce secteur sera renforcé et des caméras de vidéosurveillance seront installées. Ainsi, l'ensemble de la population (tant les femmes que les hommes ainsi que les jeunes et moins jeunes) pourra y circuler dans les meilleures conditions tout comme les personnes à mobilité réduite ou handicapées.

- **L'opération « Espace énergie cheval : réhabilitation d'une friche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2**

Ce critère est sans objet pour cette opération. Néanmoins, une fois l'opération de réhabilitation de la friche, la commune envisage la création d'un centre de formation pour le métier de cocher et souhaite que l'accent soit porté sur la mixité femmes-hommes.

Ce projet porte sur la réhabilitation d'anciens bâtiments pour lesquels l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été prise en compte dans le cas d'un futur établissement recevant du public.

6.2 Développement durable

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) 1303/2013 relatif au développement durable, notamment en fonction du contenu et des objectifs du PO.

Cette thématique vise principalement à réduire la pollution par :

- la dépollution des terrains
- la création de voies vertes
- la plantation d'arbres

Pour les opérations éligibles au programme opérationnel FEDER 2014-2020 / axe 5, les différentes actions sont en cours ou en voie d'achèvement :

- **L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2**

L'ensemble des espaces commerciaux présents sur le terrain ont été dépollués puis démolis comme en atteste la décision de réception des travaux signée en novembre 2017.

La tranche dite conditionnelle de cette opération, portant sur la mise à nu complète des espaces extérieurs, a fait l'objet d'un affermissement début juillet 2018 pour un commencement des travaux en septembre 2018.

- **L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portées par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1**

La création de ce futur pôle multimodal a pour vocation de favoriser les déplacements doux.

En 2018, un mail piétonnier a été aménagé à l'emplacement de l'Avenue du Maréchal Joffre pour faciliter la circulation piétonne entre la gare et le centre-ville de Troyes.

Des travaux de sécurisation des traversées piétonnes ont été menés avec la création d'îlots en milieu de chaussée permettant la traversée en deux temps du Boulevard Carnot.

La plantation de nombreux arbres est prévue.

- **L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3**

Les travaux sont actuellement en cours. Ce critère ne peut être renseigné pour le moment.

Une nouvelle voie verte sera créée en 2019 afin de favoriser la liaison entre le Parc des Deux Rives et le quartier de la gare puis de relier ce dernier quartier avec le centre-ville de Troyes.

La plantation de plusieurs arbres est prévue le long de cette nouvelle voie.

- **L'opération « Espace énergie cheval : réhabilitation d'une friche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2**

Cette première phase de travaux comprend la dépollution et/ou la démolition ou réhabilitation de bâtiments en vue d'y créer un espace énergie cheval.

Cet espace aura pour objectif de favoriser la collecte hippomobile et limiter les gaz à effet de serre.

6.3 Rôle des partenaires dans la réalisation de l'Axe 5

Chacune des opérations éligibles à l'axe 5 du programme FEDER fait l'objet de plusieurs aides publiques. Pour les plus petites structures, le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole, en charge du suivi des dossiers FEDER a accompagné au mieux les porteurs dans l'élaboration de la demande de subvention et le recueil des pièces à joindre pour l'instruction du dossier par l'Autorité de gestion.

Par ailleurs, des contacts réguliers entre les différents services (Organisme intermédiaire, Autorité de gestion, partenaires financiers) ont permis de jouer un rôle de facilitateur dans la stabilisation du plan de financement pour chacune des opérations.

7. INFORMATIONS ET EVALUATION OBLIGATOIRES

7.1 Résultats des mesures d'information et de publicité (appui aux porteurs de projets, mesures prises par les OI et les porteurs de projet pour assurer les obligations de communication...)

Le kit de publicité a été transmis aux porteurs des opérations retenues à l'axe 5 du programme FEDER pour leur permettre de connaître leurs obligations en la matière et d'anticiper au mieux en cas de notification favorable pour l'octroi d'une subvention européenne.

Il a été distribué à tous les porteurs de projets lors du comité technique du 09 janvier 2018.

Depuis, pour les projets les plus avancés (opérations portées par SEAA et par Troyes Champagne Métropole) qui ont fait l'objet d'un passage en comité de sélection puis en comité régional de programmation, le kit de publicité ainsi que les coordonnées de la personne en charge de la communication à la Direction Europe de la Région Grand Est ont été transmis aux porteurs d'opération. Il est convenu que chacun d'entre eux sollicite directement cette dernière afin de lui soumettre pour validation le panneau publicitaire et d'autres supports susceptibles d'être réalisés.

Enfin, pour toute demande de versement d'acompte de l'aide FEDER, il est demandé à chaque porteur d'opération de transmettre une photo ou toute autre preuve aux services de la Région afin de s'assurer que les obligations en matière d'affichage ont été respectées.

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DE LA SUI

8.1 Progrès de la mise en œuvre de la SUI

--

8.2 Progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale

Deux opérations sélectionnées portent sur des projets dont le futur concept n'existe pas, aussi bien à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle départementale en ce qui concerne le pôle multimodal et même à l'échelle régionale s'agissant du projet d'espace cheval à Pont-Sainte-Marie.

8.3 Manière dont le FEDER a favorisé le bien-être et la cohésion sociale des territoires par les diverses actions de requalification urbaine

Le projet de requalification du quartier gare programmé dans l'O.S. 5.3 fait partie d'un projet de requalification de grande envergure et permettra à terme de désenclaver ce quartier dans lequel la présence de friches et les espaces publics dégradés sont nombreux.

En cours de réalisation, cette opération renouvellera en profondeur le paysage urbain et le cadre de vie du pôle gare, porte d'entrée de l'agglomération. Par ailleurs, la mixité des fonctions qui sera à terme proposé sur ce quartier participera à la mixité sociale, aussi bien sur le plan des résidents que des usagers. A travers les services qui y seront proposés, les aménagements permettront de renforcer l'offre en services et équipements de proximité en direction de tous et notamment des plus fragiles.

Fait à Troyes, le

Pour l'Organisme Intermédiaire,

Le Président,
Par déléation, Le Vice-Président

Jacques RIGAUD

Annexe financière au Rapport Annuel de Mise en Œuvre
Organisme Intermédiaire Troyes Champagne Métropole

	2016					2017					2018					2019					2020				
	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG
FEDER	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €				2 571 471,00 €	2 661 059,40 €	0,00 €	2 661 059,40 €	0,00 €	467 214,00 €					141 315,00 €				
Aides publiques	Etat											2 067 721,00 €													
	Région											1 874 824,00 €													
	Département											600 000,00 €													
	Autres											608 000,00 €													
Maître d'ouvrage											2 119 791,00 €														
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 571 471,00 €	9 931 395,40 €	0,00 €	2 661 059,00 €	0,00 €	467 214,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 315,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	2016					2017					2018					2019					2020				
	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG
FEDER	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €				374 138,00 €	449 416,00 €	0,00 €	449 416,00 €	0,00 €	30 336,00 €					44 942,00 €				
Aides publiques	Etat											174 200,00 €													
	Région											662 864,00 €													
	Département											75 000,00 €													
	Autres											421 874,44 €													
Maître d'ouvrage											1 950 861,54 €														
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	374 138,00 €	3 734 216,40 €	0,00 €	449 416,00 €	0,00 €	30 336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 942,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	2016					2017					2018					2019					2020				
	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG
FEDER	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €				358 604,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	36 970,00 €					4 426,00 €				
Aides publiques	Etat											463 996,00 €													
	Région											0,00 €													
	Département											400 000,00 €													
	Autres											0,00 €													
Maître d'ouvrage											964 635,00 €														
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	358 604,00 €	2 228 631,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	36 970,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 426,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Plan de financement global	2016					2017					2018					2019					2020				
	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG	Montant conventionné	Montant sélectionné par l'OI	Montant programmé par l'AG	Montant restant	Montant payé par AG
FEDER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 304 213,00 €	3 510 475,40 €	- €	3 510 475,00 €	- €	534 520,00 €	- €	- €	- €	- €	190 683,00 €	- €	- €	- €	- €
Aides publiques	Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 705 917,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Région	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 537 488,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Département	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 075 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 029 874,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Maître d'ouvrage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 035 287,96 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 304 213,00 €	15 894 242,80 €	- €	3 510 475,00 €	- €	534 520,00 €	- €	- €	- €	- €	190 683,00 €	- €	- €	- €	- €